

SUPPLY CHAIN STRATEGIE

1. Communication du comité directeur de l'entreprise

Cette politique de l'entreprise au sujet du management des droits de l'homme, des conditions de travail et de la protection de l'environnement dans le cadre de la chaîne de ravitaillement est une partie des stratégies de Gouvernance, qui sont communiquées à tout le groupe, pour consolider de valeurs de ADT.

ADT se fait fournir de beaucoup de pays du monde entier des composants, matériaux et services pour ces procès de finition. Nous sommes conscients que dans beaucoup d'aspects de la fabrication et du milieu de l'entreprise dans le sens élargi, il existe des standards différents. Malgré cela, nous exigeons un minimum de standard, qui doit être respecté et atteint par chacun.

La direction de ADT-Europe a décidé cette politique et attend de l'entreprise et des collaborateurs de la respecter. Le comité exécutif est responsable de surveiller la réalisation de cette stratégie. Il informe la direction si des questions apparaissent ainsi que par l'établissement d'un rapport annuel. Cette stratégie ne peut être modifiée uniquement par le comité directeur de ADT-Europe.

2. But de la politique de l'entreprise

Notre but est que ADT-Europe travaille uniquement avec des fournisseurs qui :

- remplissent ou excèdent le standard minimal
- ou
- sont en mesure d'atteindre dans un délai convenu et approprié ce standard.

3. Obligations impératives

Il fait partie de la politique de ADT-Europe de travailler et de collaborer uniquement avec des fournisseurs, pouvant mettre à disposition des biens commerciaux et services, sans exposer ses collaborateurs et leur entourage local à des risques inacceptables.

ADT-Europe doit assurer que les fournisseurs remplissent ou excèdent les exigences suivantes :

- Les fournisseurs remplissent toutes des dispositions locales de la loi.
- Il ne peut être utilisé de travail forcé, corvée ou de travail involontaire de détenus.
- Les fournisseurs de ADT ne peuvent utiliser des travaux d'enfants. Nous soutenons à longue terme le but de supprimer complètement le travail des enfants selon les conventions des droits de l'enfant des Nations Unis.
- Les collaborateurs de nos fournisseurs doivent recevoir des salaires et services sociaux, qui sont conforme ou supérieur au salaire minimum national d'une semaine standard.
- Les collaborateurs de nos fournisseurs doivent avoir des heures de travail qui correspondent aux lois nationales.
- Les fournisseurs doivent protéger la sécurité et la santé de leurs collaborateurs selon les standards et la pratique qui correspond à la coutume nationale.
- Nos fournisseurs doivent protéger l'environnement selon les standards de la pratique usuelle locale.
- Le manque de réaliser un plan d'amélioration conduira à une vérification et une cessation possible du contrat.

4. Déclaration d'infraction et obligation de responsabilité

Chaque collaborateur, qui a connaissance d'une violation existante ou potentielle de notre politique d'entreprise, a l'obligation d'informer immédiatement le Supply-Chain-Manager.

5. Renseignements

Tous les renseignements au sujet de la politique d'entreprise et son applicabilité dans des situations spéciales doivent être adressés au Supply-Chain-Manager de l'entreprise.

Signé :

Directeur

Au nom de ADT-Europe

Date 01.02.2013